

DEPARTEMENT des HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE GAP  
CANTON de ST FIRMIN

Envoyé en préfecture le 21/09/2022  
Reçu en préfecture le 21/09/2022  
Affiché le  
ID : 005-210500625-20220916-40\_2022-DE

**COMMUNE du GLAIZIL**

Membres en exercice : 10

Membres Présents : 9

Membres représentés : 0

Absents : 1

**VOTE : POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**SEANCE du 16 Septembre 2022**

**DELIBERATION N° 40 / 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 16 septembre à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 9 septembre 2022 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire.

**PRESENTS :** COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, GAUTHIER Guy, HORLAVILLE Damien, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, REY Delphine, SAUVA Christian

**ABSENTS :** GAUTHIER Jean-Pierre

**SECRETAIRE :** ARMAND Nathalie

***Objet : Convention d'accompagnement pour une analyse énergétique globale sur le territoire de la commune avec le SyMÉnergie05***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le SyMÉnergie05, par délibération du 12 février 2021, propose aux collectivités adhérentes de bénéficier d'une gamme de service pour les accompagner dans la Transition Énergétique.

La Commune souhaite étudier le potentiel d'économie d'énergie sur les bâtiments publics de son territoire et mettre en œuvre une analyse énergétique générale intégrant développement urbanistique, rénovation thermique, mobilité décarbonée, réseau de chaleur et production d'énergie renouvelable.

La Commune souhaite développer cette analyse en partenariat avec le SyMÉnergie05 qui dispose des compétences et d'une stratégie publique pour mener conjointement des études prospectives pour apprécier la pertinence des projets sous forme de schéma directeur multi-usages et multi-énergies.

Monsieur le Maire propose de signer une convention d'accompagnement avec le SyMÉnergie05.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :***

- Approuve d'exposé de Monsieur le Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à engager et signer tout document relatif à ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour copie conforme  
Le Maire,  
COLLIN François**

